

**TABLEAU A (extrait).**  
*Recettes du Service local pour l'Exercice 1874.*

N <sup>o</sup> des Articles.	NATURE DES RECETTES.	MONTANT per Article.
	<b>RECETTES ORDINAIRES</b>	<b>F. C.</b>
1	<b>Contributions directes.</b>	
	Restes à recouvrer des exercices antérieurs . . . . .	mémoire.
	Impôt personnel et mobilier . . . . .	16,000 »
	Patentes fixes . . . . .	80,000 »
2	<b>Contributions indirectes.</b>	96,000 »
	<b>DROITS PERÇUS SUR LIQUIDATIONS.</b>	
	Droits de pilotage, de congés, de quais, etc. . . . .	18,000 »
	Produits de l'octroi de mer . . . . .	280,000 »
3	<b>Produits divers et recettes à différents titres.</b>	298,000 »
	Droits d'enregistrement à recouvrer sur la société <i>Tahiti Cotton Plantation Company</i> . . . . .	(mémoire)
	Droits d'enregistrement, greffe, hypothèques . . . . .	100,000 »
	Produits de la cale de halage . . . . .	8,000 »
	Produits de l'imprimerie . . . . .	7,000 »
	Produits du troupeau local . . . . .	10,000 »
	Produits de la taxe des lettres . . . . .	8,500 »
	Arrestations de simple police, fourrière et taxe sur les chiens . . . . .	1,000 »
	Droits sur la délivrance des passeports . . . . .	500 »
	Produits divers : Recettes à différents titres, loca- tion d'immeubles et produits de terrains appar- tenant au service local . . . . .	31,000 »
	Subvention métropolitaine . . . . .	111,250 »
	Subvention métropolitaine (service Marine) en com- pensation de la réduction de la station locale . . . . .	30,000 »
	Produits du droit d'étal . . . . .	2,500 »
	Produits de saisies de marchandises (contraven- tions au règlement sur l'octroi de mer) . . . . .	mémoire.
4	<b>RECETTES EXTRAORDINAIRES.</b>	309,750 »
	Prélèvement sur la caisse de réserve . . . . .	50,000 »
5	<b>RECETTES D'ORDRE.</b>	50,000 »
	Frais de garde et de conservation des poudres dé- posées par les particuliers . . . . .	mémoire.
	<b>Total des recettes</b> . . . . .	<b>753,750 »</b>

Papeete, le 26 janvier 1874.

Pour l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur empêché  
et par délégation,

*Le sous-commissaire de la marine,*  
Signé : LABARBE.

Approuvé pour être annexé à notre arrêté de ce jour.  
Papeete, le 26 janvier 1874.

*Le Commandant Commissaire de la République,*  
Signé : GIRARD.